

L'ASSOCIATION

En Seine, le domaine de pêche du Grand barbeau offre près de 30 km de berges pour s'adonner aux plaisirs de la pêche. Il s'étend depuis Thomery (PK 86.560) jusqu'au pont de Bois le Roi/Chartrettes (PK 102.010).

Les berges et esplanades, entretenues par les communes et l'association, permettent le plus souvent un stationnement à proximité du poste de pêche.

La berge des Plâtreries à Samoies sur Seine est particulièrement propice à la pêche, le poisson y étant abondant.

Le domaine inclut également :

- le Ru du Châtelet depuis son débouché en Seine jusqu'au pont du Lavoisier de Fontaine-le-Port
- le Ru de la Vallée Javot depuis son débouché en Seine à Barbeau jusqu'au pont SNCF.

ainsi que les plans d'eau suivants :

- L'Étang du Pont Brossard à Echouboulains, riche en carnassiers.
- Le Grand Canal du Château de Fontainebleau avec ses carpes et nombreux autres poissons.
- Le petit étang de la Sablière à Chartrettes, qui offre un cadre de pêche particulièrement bien adapté à l'accueil des jeunes pêcheurs grâce aux travaux d'aménagement des berges réalisés par nos bénévoles.

Pêche dans le Grand Canal du Château de Fontainebleau

L'autorisation de pêche est soumise au respect de la réglementation du Château et notamment à l'interdiction de pose de tente. Les abris de type «parapluie» doivent être de teinte neutre.

La capture des carpes et carnassiers s'y pratique en **“no kill”** (remise à l'eau du poisson vivant).

Des travaux de consolidation des berges limitent temporairement l'accès à certaines zones de pêche du Grand Canal. Voir les zones concernées sur le plan d'accès

Nos concours de pêche pour cette année*

- Grand Canal du Château (mai, juin*) : Coup, Grande canne
- Individuelle (matin)
- Héricy (14 juillet) : Coup, Grande canne (matin), indiv.
- Samoies/Seine (début sept*) : Coup, Grande canne (matin), indiv.

* Les dates, nature et lieux des concours seront actualisés en cours d'année. Merci de vous en assurer en consultant notre site internet www.les-carpes.org

Retrouvez le fil de l'eau de votre association sur facebook

Aappma le Grand Barbeau

RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION

Consulter également le site de la Fédération Départementale de Pêche pour une information complète : <http://www.federationpeche77.fr/>

Le nombre de prises de carnassiers (brochet, sandre, blackbass) **est limité à 3 dont 1 brochet maximum par jour et par pêcheur.**

Les tailles minimales des carnassiers



Brochet : 60 cm



Sandre : 50 cm



Black-Bass : 40 cm

Périodes d'ouverture de la pêche aux carnassiers (brochets, sandres) en Seine et Marne, en eaux de 2ème catégorie

du 1^{er} au 29 janvier

du 29 avril au 31 décembre

La pêche du sandre est interdite durant la période de fermeture du brochet.

La Garderie est assurée par nos gardes assermentés.

Pêche de nuit

Un nouveau parcours de 600m en rive droite de la Seine a été autorisé par la Préfecture (Arrêté préfectoral du 08-12-2022), s'ajoutant aux parcours déjà validés.

- limite aval: Pont D116
- limite amont: 592m en amont pont D116

Rejoignez-nous!

Votre AAPPMA est en pleine expansion et recherche des Sociétaires disponibles pour une ou plusieurs journées d'animation pêche avec les enfants et pour ses journées de nettoyage et aménagement des berges. Renseignements: legrandbarbeau@gmail.com.

“TOUT POISSON REMIS A L'EAU SERA BIEN PLUS UTILE QUE LE MEILLEUR DES ALEVINAGES”



Siège social : 10 bis, rue de la Croix Neuve
77850 HÉRICY

Fontainebleau, Avon,
Bois le Roi, Chartrettes, Fontaine-le-Port,
Héricy

Succès grandissant de notre « École de pêche »
1/3 de nos adhérents ont moins de 20 ans

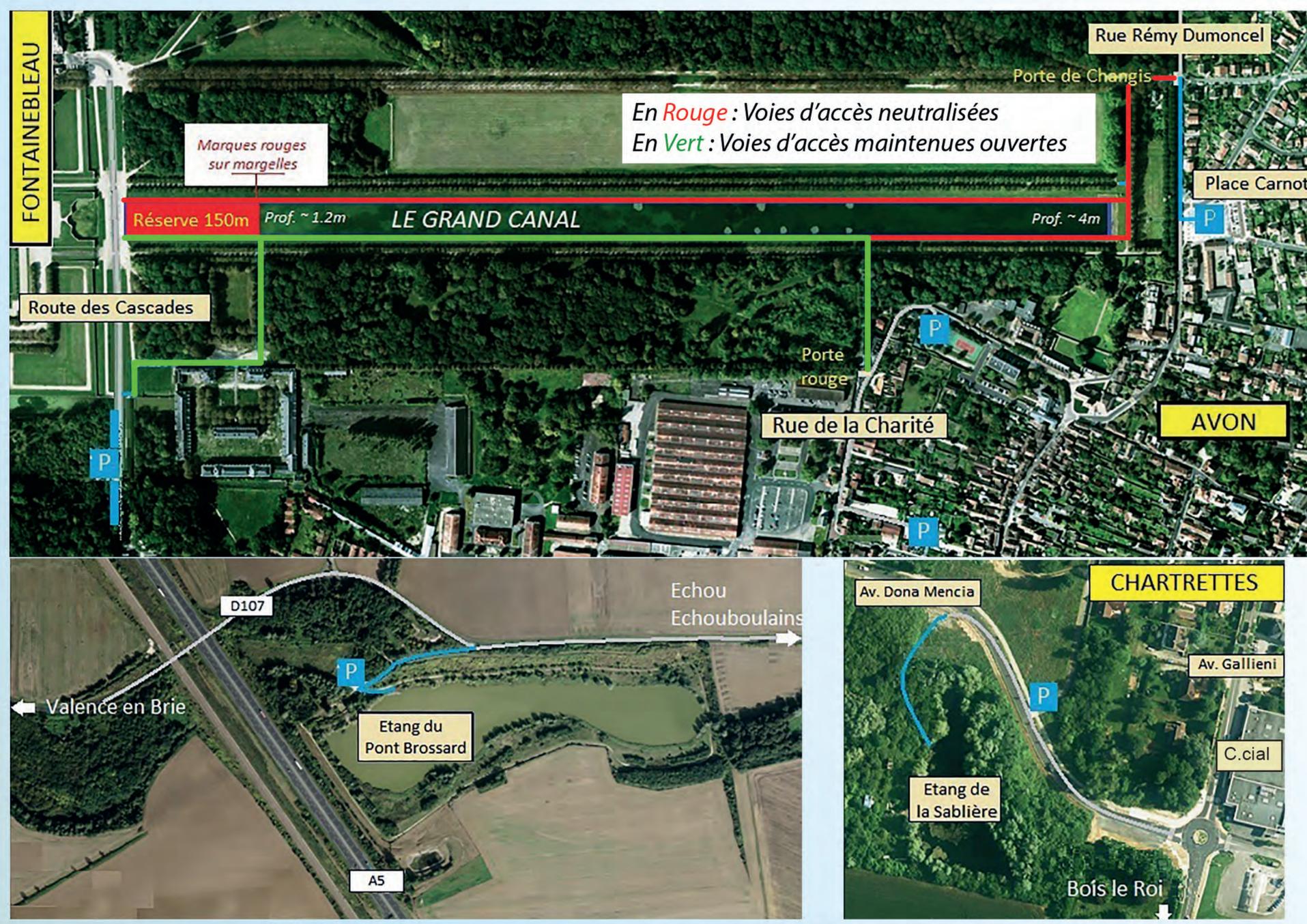
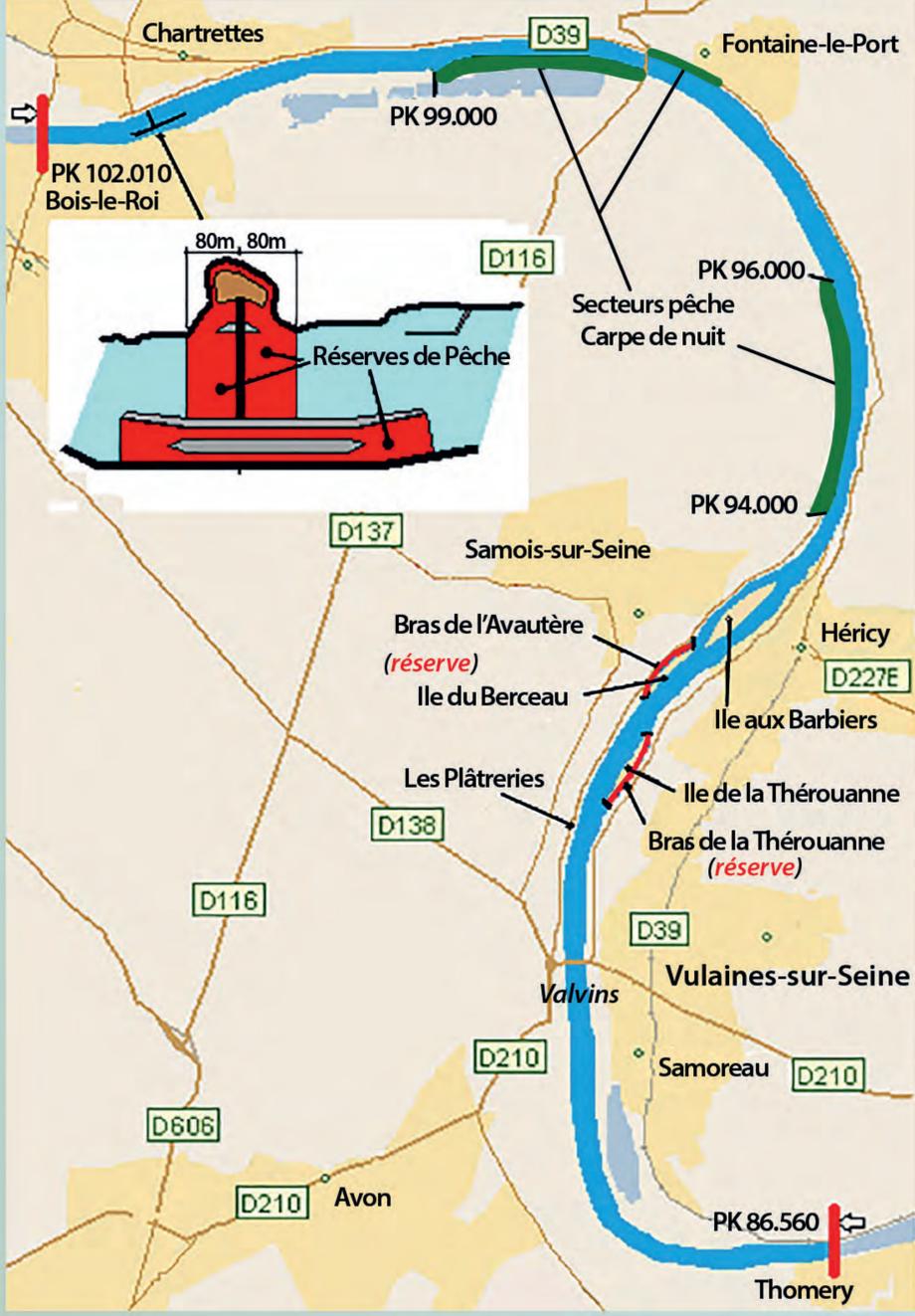


Nos distributeurs de cartes de pêche

- Magasin **Déathlon**, Ctre Cial de Villiers en Bière
- Magasin **Déathlon**, Ctre Cial de Savigny le Temple
- Librairie **Hélio Presse** à Héricy

Les cartes sont également délivrables sur internet (site : www.cartedepeche.fr). Dans ce cas, n'omettez pas de préciser **le Grand Barbeau** dans le choix de l'Aappma.

“BONNE PÊCHE à TOUTES et à TOUS EN 2023”
Évitez de pêcher près des lignes électriques !



INTERDICTIONS DE PÊCHE EN SEINE		
Réserve de l'écluse de la Cave (420m) Bois le Roi	Limite amont	pointe amont de la grande estacade
	Limite aval	pointe aval de la grande estacade
Réserve du barrage de la Cave (160m) Chartrettes	Limite amont	80m en amont du barrage
	Limite aval	80m en aval du barrage
Réserve du bras de la Thérouanne (400m) Héricy-Vulaines S/S	Limite amont	fin du busage de la prise d'eau
	Limite aval	débouché en Seine
Réserve du bras de l'Avautère (490m) Samois surSeine	Limite amont	passerelle amont
	Limite aval	passerelle aval

PARCOURS RÉCIPROCITAIRES	
SEINE	
Limite amont	Limite aval
Thomery (aux environs de la rue Thiers)	Pont de Chartrettes / Bois-le-Roi
LES PLANS D'EAU	
Etang du Pont Brossard à ECHOUBOULAINS	: Étang d'environ 6 ha
Grand Canal du Château de FONTAINEBLEAU	: Pièce d'eau d'environ 4.5ha
Etang de la Sablière à CHARTRETTES	: Étang d'environ 3500m ²